

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR**  
**Séance du 3 avril 2025 à Nogent-le-Rotrou 18h30 au PETR**



N° 20 04 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : jeudi 27 mars 2025

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2023 : Catherine STROH.

Nombre de délégués en exercice : 34 délégués

Délégués présents : 19

Délégués excusés représentés : 2 pouvoirs (pour E. LEGROS, G. DESVAUX)

Délégués excusés non représentés : 9

**CC Forêts du Perche : 6/8 + 1 pouvoir**

Marie-Christine LOYER, Gérard DESVAUX, Gérard LE BALC'H, Catherine STROH, Eric GOURLOO, Philippe PENNY.

**CC Terres du Perche : 5/9**

Christophe BARRAL, Jean-Michel CERCEAU, François DORDOIGNE, Eric LEGROS, René ROUSSELLE,

**CC du Perche : 8/15 + 1 Pouvoir**

Nathalie BRUNET, Jean-Claude CHEVEE, Philippe RUHLMANN, Eric GIRONDEAU, Catherine CATESSON, Pascal MELLINGER, Martine CARRE-AVELINE, Claude EPINETTE

**Absents excusés représentés ou pouvoir : 2**

Waldeck ROUSSEAU (pouvoir à E LEGROS), Christelle LORIN (pouvoir à G. DESVAUX)

**Absents excusés non représentés : 9**

Xavier NICOLAS, Martial LECOMTE, Jérémie CRABBE, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Stéphanie COUTEL, Eric GERARD, Marc MOCOIGNI, Sylvie CHARTRAIN, Marie-Claude RIGOT.

**Invités complémentaires :**

**Présent :** Stéphane COURPOTIN supp. M. RUHLMANN

**Excusés :** M. Claude JEAY sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Harold HUWART député du canton de Nogent-le-Rotrou, Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Michel KRECKE Président du Conseil de développement, Marie LEGRU Conseillère technique Région Centre.

**Objet de la délibération : Gratification stagiaire 2025 en Communication**

Le Pôle Territorial du Perche propose d'accueillir un(e) stagiaire en communication pour l'animation économique (ex. : newsletter Territoire d'industrie, club d'industriels, ...).

Il s'agirait d'un stagiaire à minima en BTS Communication, stage non-rémunéré d'une durée de 8 semaines.

Certes, il n'y a pas de rémunération mais il est possible de prévoir, selon la qualité de la contribution apportée par le(a) stagiaire, une indemnité et le remboursement de frais de transport le cas échéant.

Madame la Présidente propose de prévoir une indemnité de : 500 € net maximum.

**Le comité syndical à l'unanimité des membres présents**

- Accepte le versement d'une indemnité de 500 € maximum, ainsi qu'une prise en charge le cas échéant des frais de transport.
- Autorise Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires à cette gratification de stage au budget 2025 aux chapitre et article prévus à cet effet.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

Comité syndical du jeudi 3 avril 2025  
La Présidente,  
Marie-Christine LOYER

**Pôle Territorial du Perche PETR**  
02 37 29 00 29 - 28400 Nogent-le-Rotrou  
Tél. 02 37 29 00 29  
Site: 200 059 772 000 1 3